

Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Résumé non technique



Référentiel du document

EMETTEUR

NEPSSEN Transition

71 Rue Carle Vernet
33 800 Bordeaux

Laëtitia SERVEAU

Tél : 06 73 53 18 75

E-mail : laetitia.serveau@nepsen.fr



DESTINATAIRE

Communauté de Communes Médoc Atlantique

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER

Jérémy DUCOURNAU

Fonction : Chargé de mission Aménagement –
Habitat - Mobilité

Tél. : 06 12 71 74 29

E-mail : j.ducournau@ccmedocatlantique.fr



Sommaire

1. Préambule	4
2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?	5
3. Synthèse de l'état des lieux	8
Paysages et patrimoine	8
Gestion des ressources	9
Bien-être et la santé des habitants	11
4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat ?	13
Les Paysages et le patrimoine	13
La gestion des ressources	14
Le bien-être et la santé des habitants	15
Synthèse	17
5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?	19
6. Quel dispositif de suivi ?	20
Biodiversité	20
Carbone et changement climatique	20
.....	20
Énergies renouvelables	20

1. Préambule

La Communauté de Communes Médoc Atlantique est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement. Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement.

L'Évaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- ✓ Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du Plan Climat ;
- ✓ Identifier et évaluer les incidences du Plan Climat afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- ✓ Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'évaluation environnementale :

Une séquence de **diagnostic de l'état initial de l'environnement**

Une séquence de **finalisation**
basée sur l'analyse des incidences résiduelles et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées



Une séquence de **contribution à la construction du PCAET** grâce à des itérations au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives identifiées et des mesures d'évitement et de réduction envisagées

2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la Communauté de Communes Médoc Atlantique. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- ✓ Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- ✓ Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation ») ;
- ✓ Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

La Communauté de Communes de Médoc Atlantique a coconstruit son Plan Climat grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti sur la définition de **5 axes stratégiques**. Ces axes sont déclinés en **objectifs stratégiques**, présentés ci-dessous, qui se déclinent en 42 actions :

AXE 1 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables
Objectif 1 Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables
Action n° 1.1.1 Anticiper le développement des réseaux énergétiques
Objectif 2 Travailler sur la sobriété énergétique, rénover et construire durablement les bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
Action n° 1.2.1 Travailler sur la sobriété et l'efficacité énergétique
Action n° 1.2.2 Rénover et construire durablement les bâtiments
Action n° 1.2.3 Communiquer sur les formations pour les artisans locaux aux nouveaux métiers liés à l'énergie pour la rénovation en lien avec la chambre des métiers et les organisations professionnelles (CAPEB/FFB)
Objectif 3 Développer les énergies renouvelables sur le territoire, les réseaux de chaleur pour les bâtiments publics et les filières biosourcées
Action n° 1.3.1 Développer la méthanisation sur le territoire
Action n° 1.3.2 Développer les énergies marines renouvelables
Action n° 1.3.3 Développer le solaire sur le territoire

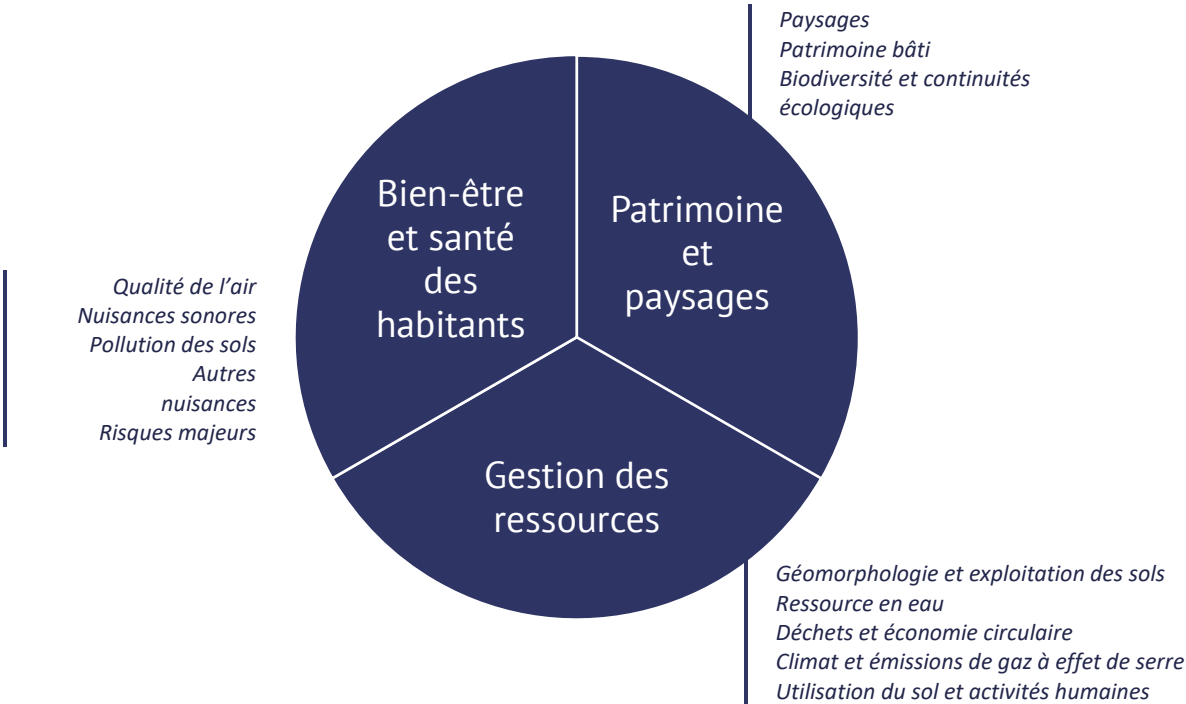
Action n° 1.3.4 Développer les autres sources d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur sur le territoire et sur les bâtiments publics ainsi que les filières biosourcées
Objectif 4 Réduire l'empreinte environnementale du numérique
Action n° 1.4.1 Etablir une feuille de route de réduction des émissions liées au numérique
AXE 2 : Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets dans le sens d'un développement local
Objectif 1 Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation (circuits courts alimentaires, changement de comportement)
Action n° 2.1.1 Expérimenter les potagers et proposer des jardins partagés
Action n° 2.1.2 Mettre en relation les producteurs et les consommateurs
Objectif 2 Encourager l'économie circulaire y compris avec les entreprises du territoire
Action n° 2.2.1 Développer le réemploi sur le territoire et la valorisation des ressources locales
Action n° 2.2.2 Mettre en place une politique d'achat durable au sein des collectivités
Action n° 2.2.3 Travailler avec les entreprises du territoire sur l'économie circulaire
Objectif 3 Encourager le tourisme durable et loisirs durables
Action n° 2.3.1 Accompagner le secteur du tourisme à l'éco-responsabilité
Action n° 2.3.2 Mettre en place des animations éco-responsables sur le territoire
Action n° 2.3.3 Mettre en œuvre l'aménagement durable des stations
Objectif 4 Réduire, collecter et valoriser les déchets sur le territoire (y compris à l'échelle de la collectivité)
Action n° 2.4.1 Mettre en œuvre le plan de prévention des déchets
Action n° 2.4.2 Développer le recyclage sur le territoire et la valorisation des ressources locales
Objectif 5 Redynamiser les fonctions des centres bourgs
Action n° 2.5.1 Animer les cœurs de bourg
AXE 3 : Développer une mobilité durable
Objectif 1 Développer l'usage des motorisations alternatives, des véhicules moins pollués, favoriser une sobriété énergétique
Action n° 3.1.1 Communiquer sur les pratiques de sobriété énergétique de la mobilité
Action n° 3.1.2 Réduire la dépendance à la voiture individuelle thermique fossile
Action n° 3.1.3 Rendre les collectivités exemplaires en matière de mobilité interne
Objectif 2 Développer les transports en commun et le transport de fret en lien avec la Région et la SNCF et les mobilités partagées
Action n° 3.2.1 Développer les nouvelles formes de mobilité partagée
Action n° 3.2.2 Promouvoir l'utilisation des bus/cars et améliorer la desserte par rail
Objectif 3 Faciliter l'usage des mobilités douces du quotidien pour les habitants
Action n° 3.3.1 Elaborer un schéma directeur des modes actifs (vélo/marche) à l'échelle communale et intercommunale
Action n° 3.3.2 Intégrer le développement des mobilités douces et du transport fluvial dans les documents d'urbanisme
Objectif 4 Réduire les émissions liées au transport maritime de personnes
Action n° 3.4.1 Réduire les émissions liées au transport maritime de personnes (bac)
AXE 4 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire
Objectif 1 S'adapter aux risques littoraux : inondations et submersions fluvio-maritimes, recul du trait de côte et avancée dunaire
Action n° 4.1.1 Harmoniser les plans de prévention des risques et adapter les dynamiques territoriales aux enjeux
Objectif 2 Gérer l'optimisation de la ressource en eau

Action n° 4.2.1 Adapter le territoire pour préserver la ressource en eau
Action n° 4.2.2 Réduire la consommation d'eau douce sur le territoire
Objectif 3 Développer de nouvelles pratiques agricoles adaptées au changement climatique
Action n° 4.3.1 Accompagner les agriculteurs, les viticulteurs et les éleveurs et les former aux nouvelles pratiques
Action n° 4.3.2 Mettre en oeuvre le PAT
Objectif 4 Préserver et développer le stockage de carbone
Action n° 4.4.1 Travailler sur les enjeux du stockage carbone
Objectif 5 Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides
Action n° 4.5.1 Protéger les zones humides et protéger et recréer des trames vertes et bleues
Objectif 6 S'adapter au retrait-gonflement des argiles
Action n° 4.6.1 Mieux prendre en compte le retrait-gonflement d'argile dans les constructions
Objectif 7 S'adapter aux risques de feux de forêt et à la vulnérabilité des massifs forestiers en lien avec le changement climatique
Action n° 4.7.1 S'adapter à la vulnérabilité des massifs forestiers et prévenir le risque de feux de forêts
Objectif 8 S'adapter aux autres aléas climatiques : traiter les maladies infectieuses ; réduire les allergies
Action n° 4.8.1 Lutter contre les espèces nuisibles et invasives
AXE 5 : Animer le PCAET
Objectif 1 Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne
Action n° 5.1.1 Mettre en place une organisation interne pour la gouvernance du PCAET
Objectif 2 Assurer la mise en compatibilité des objectifs stratégiques du PCAET avec les documents de planification intercommunaux et communaux
Action n° 5.2.1 Assurer la cohérence entre le PCAET et les documents de planification d'urbanisme
Objectif 3 Poursuivre l'implication et la mobilisation des acteurs locaux
Action n° 5.3.1 Impliquer les acteurs du territoire via l'échange de retours d'expériences
Objectif 4 Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)
Action n° 5.4.1 Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation

3. Synthèse de l'état des lieux

L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape **d'état des lieux**, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car **les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic**.

Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



Paysages et patrimoine

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Paysages	Des paysages soumis à l'artificialisation des terres par le développement de nouvelles infrastructures Un risque fort de tempêtes, incendies, attaques sanitaires qui peuvent affecter le paysage L'érosion du trait de côte et le développement de l'activité touristique sont les principales pressions exercées	Concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages, et notamment encourager une gestion durable de la ressource locale mobilisée pour le bois énergie Anticiper au mieux les risques climatiques pour réduire la vulnérabilité des paysages Maîtriser les extensions urbaines pour préserver les espaces naturels
Patrimoine bâti	Patrimoine architectural riche et diversifié, avec certaines typicités (villas soulacaises, monuments historiques, phares, etc.)	Allier rénovation thermique et préservation de l'intégrité du patrimoine bâti

	Risque de dégradation des façades dû à la pollution atmosphérique générée par la circulation routière Les consommations énergétiques du résidentiel sont très dépendantes aux énergies fossiles ce qui peut générer des situations de précarité énergétique des ménages	Limiter les pollutions atmosphériques susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment dans les bourgs Concilier la préservation des sites et monuments historiques identifiés avec le développement des énergies renouvelables, notamment pour le développement du solaire photovoltaïque aux abords des monuments historiques Valoriser des formes urbaines et des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces
Biodiversité et continuités écologiques	De très nombreux zonages d'inventaire et de protection qui valorisent notamment les cours d'eau (Le Deyre, la Gironde, nombreux chenaux) Si les pressions et vulnérabilités sont multiples, elles sont majoritairement induites par les activités humaines : extension urbaine, emploi de produits phytosanitaires, pression touristique... Une trame verte et bleue discontinue entre le Nord et le Sud du territoire Les trames écologiques sont vulnérables aux effets du changement climatique mais aussi aux pressions induites par l'homme, lequel fragmente les espaces et limite voire empêche la bonne circulation des espèces	Appuyer le développement de nouvelles pratiques agricoles, plus respectueuses de la biodiversité Renforcer la protection des cours d'eau, notamment vis à vis des pressions induites par les activités agricoles (drainage, usage de produits phytosanitaires) et touristiques Préserver les dunes de la surfréquentation touristique Préserver les espaces marins au large de la côte médocaine

Gestion des ressources

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Géomorphologie et exploitation des sols	Deux carrières encore actives pour l'exploitation de sable et gravier En fonction de leur mode d'exploitation, les carrières peuvent impacter le milieu naturel avoisinant Des pratiques agricoles parfois déconnectées de ces réalités géologiques et pédologiques peuvent conduire à un besoin accru en eau	Favoriser un approvisionnement local en sable et gravier en veillant à ce que les carrières en activité ne portent pas atteinte à l'environnement Comprendre la relation qui s'établit entre les sols et les pratiques agricoles pour mieux valoriser et préserver la diversité des paysages
Ressource en eau	Un réseau hydrographique dense et ramifié qui structure les paysages Une surexploitation de la nappe Eocène inférieur à moyen Risque de salinisation de la nappe Eocène inférieur à moyen Pression sur la ressource en eau par le besoin en eau potable et par les besoins liés à l'agriculture/viticulture (75,5% des volumes prélevés) et aux industries	Assurer un développement urbain en accord avec les enjeux d'assainissement Anticiper la demande en eau en période de pénurie et d'étiage et en assurer le partage équitable entre les différents usages (irrigation, eau potable, ...) Promouvoir une agriculture raisonnée, moins dépendante de l'irrigation Intégrer les réflexions sur les eaux pluviales afin de diminuer les pressions

	Bonne qualité de l'eau distribuée et bons rendements Demande en eau potable qui augmente fortement en période estivale et qui dépend exclusivement des nappes profondes Forte pression liée à l'irrigation agricole Les ressources en eau souterraines sont inégalement réparties et souvent déficitaires	d'origine urbaine, agricole et industrielle Promouvoir des méthodes moins énergivores et moins émettrices de gaz à effet de serre pour l'épuration des eaux usées
Déchets et économie circulaire	Une bonne connaissance des volumes de déchets générés par habitant Une croissance démographique, même modérée, augmentera mécaniquement le volume de déchets ménagers générés Une collecte des ordures ménagères performantes et un bon taux de valorisation Le caractère touristique et commercial du littoral peut induire des variations importantes de volumes collectés Une recyclerie est basée sur la commune de Naujac-sur-Mer Les volumes de déchets générés restent bien supérieurs aux moyennes nationales	Aider les citoyens à réduire leurs déchets à la source (vrac, réemploi) et améliorer le tri Multiplier les initiatives dans le champ de la réutilisation et du réemploi des déchets et soutenir les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire Poursuivre la politique de développement durable en matière de gestion des déchets: sensibilisation, amélioration de la part de déchets valorisés, etc.
Climat et émissions de gaz à effet de serre	Une connaissance fine de l'évolution du climat passé et à venir Les vulnérabilités sont multiples (sur la ressource en eau du territoire, sur la santé, sur les risques naturels, ...). Ces vulnérabilités sont détaillées dans le diagnostic du PCAET Les forêts, couvrant une grande partie du territoire, constitue un stock de carbone très important Les tempêtes endommagent les forêts, à l'image des épisodes de 1999 et 2009, conduisant à la décomposition de certains arbres et donc à la libération de CO₂ dans l'atmosphère	Anticiper les effets du changement climatique au travers d'actions concrètes pour le territoire Réduire la contribution du territoire au changement climatique, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre Favoriser une bonne gestion et un développement des forêts, préservant le stock de carbone qui y est contenu Limiter le changement d'usage des sols en faveur de l'artificialisation et renaturer les espaces artificialisés qui le peuvent
Utilisation du sol et activités humaines	Un territoire faiblement urbanisé et dont les espaces naturels, agricoles et forestiers sont particulièrement préservés L'augmentation démographique et le tourisme conduisent à une urbanisation croissante et menacent les espaces NAF (Naturel, Agricole et Forestier) du territoire Les surfaces forestières constituent le principal stock de carbone du territoire Les surfaces forestières, notamment aux abords des villages forestiers au sud du territoire, sont soumises à la pression foncière, du fait de leur proximité avec la métropole bordelaise	Soutenir les activités touristiques respectueuses de l'environnement et des espaces naturels du territoire Promouvoir les modes de construction moins consommateurs d'espaces et de ressources Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'énergie

Bien-être et santé des habitants

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec le bien-être et la santé des habitants sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Qualité de l'air	Le territoire n'est pas traversé par des axes de transport majeurs La voiture est le mode le plus privilégié, du fait d'une distance entre communes importante Une qualité de l'air globalement bonne (dispersion des polluants par le vent, couvert boisé, renouvellement de l'air) Les pollutions aux oxydes d'azote (NOx) sont en majorité le fait des déplacements en véhicules à carburation aux énergies fossiles et les COVNM sont émis par l'usage de solvants et peinture dans l'industrie, le résidentiel et le tertiaire	Accompagner à la réduction des déplacements en voiture individuelle à motorisation thermique Réduire l'usage d'engrais dans le secteur de l'agriculture Limiter l'usage de solvants et peinture dans l'industrie, le résidentiel et le tertiaire
Nuisances sonores	Une bonne connaissance des nuisances sonores du territoire Peu d'alternative à l'utilisation de la voiture, déplacements longs Trafic important sur les départementales engendrant des nuisances au niveau des zones agglomérées	Concilier développement urbain à proximité des axes de transports et nuisances sonores induites par les grandes infrastructures routières Poursuivre les actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
Pollution des sols	Une bonne connaissance de sites pollués ou potentiellement pollués Certaines activités humaines intensives (carrières, agriculture, tourisme, ...) peuvent générer de nouvelles pollutions	Prendre en compte la qualité des sols en s'appuyant sur la connaissance historique du territoire et des activités actuelles et passées Veiller à ce que les nouveaux sites industriels ne portent pas atteinte à l'environnement
Autres nuisances	Aucune nuisance visuelle n'est recensée dans le SCoT à ce jour Le parc d'éclairage est concentré dans les centres-villes des communes Les points lumineux peuvent se situer dans des réservoirs de biodiversité. Aucune cartographie n'est à ce jour disponible Aucune nuisance olfactive n'est recensée à l'échelle du territoire Les mesures d'ondes électromagnétiques réalisées ces dernières années ne dépassent pas les seuils autorisés, cette problématique est encore émergente	Poursuivre les actions d'amélioration de l'éclairage public et limiter son développement dans les zones de biodiversité, notamment celles hébergeant une avifaune remarquable Promouvoir un renouvellement urbain en zone déjà constituée limitant ainsi l'extension de diverses nuisances Préserver les panoramas et les continuités visuelles dans les zones naturelles à enjeux Poursuivre l'identification des nuisances olfactives et électromagnétiques pour mieux les encadrer
Risques majeurs	Des risques naturels et industriels bien identifiés	Réduire les risques sur la population (inondations, canicules, produits)



	Risques naturels et industriels sont parfois provoqués ou exacerbés par certaines pressions : changement climatique modifiant fréquence et intensité des événements climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes...) ; artificialisation des sols ; croissance urbaine à proximité de zones problématiques (inondables, proches d'industries, ...) ou à enjeux (forêt, berges, ...) etc	phytosanitaires impactant la qualité de l'eau et de l'air, ...) Réduire les risques sur l'agriculture (sécheresses, baisse des rendements, maladies, tensions sur la ressource en eau) Informar la population sur l'existence des risques naturels et technologiques Intégrer les risques technologiques aux logiques de développement urbain
--	---	---

4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat ?

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
 Reçu en préfecture le 03/08/2026
 Publié le
 ID : 033-200070720-20260730-D30072026117-DE

Les **effets probables** du Plan Climat sur l'ensemble des thématiques traitées par l'état des lieux sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de l'eau »** explique les évolutions attendues si le Plan Climat n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **incidences que pourront avoir les actions du Plan Climat** sont décrites. Il est également mentionné d'autres documents de planification dont les actions connexes à celles du PCAET peuvent avoir des impacts sur l'environnement.

Les Paysages et le patrimoine

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	Paysages Le SCoT peut permettre de maîtriser le développement des nouvelles infrastructures. Patrimoine bâti Les zonages de protection du patrimoine sont des outils forts pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Biodiversité et continuités écologiques Les zonages d'inventaire et de protection ont vocation à maintenir le caractère naturel de ces espaces. Le SCoT est un outil de préservation de la trame bocagère et des zones humides. Le SCoT intègre cette composante dans son Document d'Orientations et d'Objectifs.	Paysages Le Plan Climat peut contribuer à contenir les effets du changement climatique. Le PCAET peut permettre de mieux anticiper l'évolution du trait de côte et les risques associés. Il peut également donner un cadre au développement du tourisme pour favoriser les activités les moins impactantes. La stratégie relative à l'adaptation au changement climatique doit permettre de réduire l'exposition aux risques des landes médocaines. Patrimoine bâti Le Plan Climat peut promouvoir les modes actifs et les transports en commun, contribuant de fait à la réduction de la part modale des déplacements automobiles et donc à la préservation des bâtiments vis-à-vis de la pollution de l'air. Biodiversité et continuités écologiques Le PCAET contribue à limiter les effets du changement climatique, notamment vis à vis des vulnérabilités des espèces (migration, mortalité, prolifération d'espèces invasives, ...). Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Les trames vertes et bleues peuvent être maintenues et développées : plantation de haies, passes à poissons, protection des ripisylves, etc.
Négatives	Paysages La fréquence et l'intensité des feux de forêt, des submersions pourraient s'accroître et venir modifier les paysages. L'érosion éolienne et marine est également un facteur de changement du paysage côtier. Mal adaptation vis-à-vis de l'évolution du trait de côte et vulnérabilité importante. Développement touristique non maîtrisé.	Paysages La stratégie de déploiement des énergies renouvelables pourrait conduire à une modification des paysages, notamment avec l'exploitation du bois-énergie, du photovoltaïque au sol ou des énergies marines renouvelables. Patrimoine bâti Les rénovations engagées pourraient engendrer des impacts ponctuels sur les milieux naturels (bruits, poussières, ...), la consommation d'énergie

Les risques et la vulnérabilité du paysage à ces risques sont accrus en l'absence de PCAET. Patrimoine bâti Sans PCAET, la pollution de l'air continuerait à dégrader les façades des bâtiments et le patrimoine bâti pourrait être rénové moins rapidement. Biodiversité et continuités écologiques Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique.	et de matériaux, et les émissions de gaz à effet de serre. Biodiversité et continuités écologiques Possible fragmentation et/ou atteinte au patrimoine naturel fonction des choix réalisés en matière de développement des énergies renouvelables.
--	--

La gestion des ressources

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
Positives	Géomorphologie et exploitation des sols Le développement des carrières en activité est encadré et les anciennes carrières sont surveillées. Le SCoT est un document majeur pour contenir l'étalement urbain.	Géomorphologie et exploitation des sols Le PCAET n'aura pas d'incidence particulière sur l'exploitation des minerais des sous-sols, sauf s'il prévoit la création d'infrastructures ou d'ouvrages requérant des matières premières locales. Le PCAET n'aura pas d'incidence sur la diversité géologique et pédologique du territoire.
	Déchets et économie circulaire Les politiques nationales, déclinées au niveau local, peuvent inciter à la réduction des déchets.	Ressource en eau Dans son volet adaptation, le PCAET pourra comporter des actions pour la préservation de la ressource en eau en quantité et plus particulièrement en qualité. Les besoins étant croissants, le PCAET pourra promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau notamment en matière de réduction des consommations en eau potable. Le PCAET peut promouvoir des pratiques agricoles moins consommatrices de produits azotés et phytosanitaires.
	Utilisation des sols et activités humaines Les effets de l'extension urbaine et du tourisme sont traités dans le SCoT. Le SCoT affiche une volonté de réduire la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.	Déchets et économie circulaire Le PCAET peut inciter à une réduction du volume de déchets produits et à la poursuite du tri et de la valorisation des déchets.
		Climat et émissions de gaz à effet de serre Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets. Le PCAET pourra contribuer à une meilleure gestion des boisements et préserver les terres agricoles et inciter aux pratiques agricoles extensives moins

	émettrices de gaz à effet de serre (gestion des effluents, épandages, réduction des intrants, ...). Utilisation des sols et activités humaines Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à promouvoir des formes de construction moins consommatrices d'espace et encourager le tourisme respectant au mieux les espaces naturels. Le PCAET préconisera la réduction de la consommation d'espace, tant pour limiter les émissions de gaz à effet de serre que pour répondre à de nombreux autres enjeux (biodiversité, stockage, paysagers, etc.).
Négatives	Ressource en eau Le changement climatique, l'augmentation des températures, la croissance démographique couplé à l'extension urbaine, et certaines pratiques agricoles induisent une pression grandissante sur la ressource en eau. Des ressources en eau peuvent manquer dans le cas où une politique forte ne serait pas mise en place. Les pluies intenses comme les périodes de sécheresse peuvent fragiliser les infrastructures de prélèvement et de distribution de l'eau potable et entraîner des conséquences sur la bonne réalisation du service. Déchets et économie circulaire Absence de Plan Local Déchet qui permet de cadrer la démarche et impulser des actions dédiées. Climat et émissions de gaz à effet de serre Les changements climatiques constatés devraient s'accroître dans les années à venir, avec des conséquences importantes pour la santé et l'économie du territoire. En l'absence de PCAET, et de préservation des espaces naturels, le stock de carbone peut continuer à se dégrader, notamment du fait d'un changement d'usage des sols, libérateur de CO₂.

Le bien-être et la santé des habitants

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	Pollution des sols La dépollution des sols et le suivi de la remise en état d'anciens sites industriels sont encadrés par la loi.	Qualité de l'air En proposant des actions ciblées, le plan climat pourra contribuer à réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques.

Autres nuisances Les documents de planification cadrent d'une certaine façon les nuisances visuelles en encadrant les usages, les densités et les hauteurs de bâti.	Nuisances sonores Le PCAET peut proposer ou intégrer et coordonner des actions en faveur des mobilités actives et donc participer à la réduction des nuisances sonores. Autres nuisances Le PCAET peut inciter à une meilleure gestion de l'éclairage public, agissant ainsi sur les consommations énergétiques ainsi que sur les nuisances lumineuses. Le PCAET peut inciter à des pratiques agricoles raisonnées, exemptes de produits chimiques et potentiellement sources de nuisances olfactives. Les énergies renouvelables qui seront potentiellement déployées sur le territoire ne sont a priori pas susceptibles de générer de nuisances électromagnétiques. Risques majeurs En participant à la réduction des effets du changement climatique, le Plan Climat pourra contribuer à la réduction des risques et à rendre le territoire plus résilient.
Qualité de l'air En l'absence d'une politique de planification, les pollutions seraient moins connues et amplifiées. Nuisances sonores L'usage de la voiture resterait aussi prégnant. Autres nuisances Dans une perspective d'étalement urbain non maîtrisé, les nuisances lumineuses iront grandissant. Avec l'élévation des températures, ces nuisances pourraient se renforcer. Du fait de l'attractivité touristique et de la croissance démographique, le nombre d'émetteurs et autres points susceptibles de générer ce type de nuisance vont de fait augmenter. Risques majeurs Les risques sont connus et encadrés. Toutefois, l'expansion urbaine pourrait renforcer ces risques. Certaines communes ne sont pas couvertes par des plans de prévention des risques. L'absence d'information auprès de la population augmenterait l'importance du risque.	Pollution des sols Si la méthanisation se déploie sur le territoire, les épandages des digestats devront être encadrés pour ne pas générer de nouvelles nuisances. Autres nuisances Le potentiel développement de l'éolien pourrait conduire à une modification sensible du paysage. La création d'unités de méthanisation pourrait générer des nuisances olfactives, notamment pour le transport et le stockage des matières organiques. Des actions de prévention peuvent être mises en place.

Négatives

Synthèse

La représentation synthétique ci-dessous met en évidence les incidences des actions du Plan Climat à prévoir sur l'environnement. Chaque case du tableau fait référence à une action d'une fiche action. Pour chaque thématique impactée de façon modérée ou négative, des mesures ont été proposées pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux des actions du PCAET.

La grille d'analyse suivante présente :

- Des incidences **positives**, c'est-à-dire participant à une meilleure prise en compte/préservation/valorisation des enjeux environnementaux ;
- Des incidences neutres (en blanc), c'est-à-dire ayant aucun impact sur l'environnement ;
- Des incidences **modérées**, c'est-à-dire en partie **positives** et **négatives**, c'est-à-dire ayant des incidences positives ou contrebalancées par quelques incidences négatives ;
- Des incidences **négatives**, c'est-à-dire impactant la qualité environnementale ou portant atteinte à l'environnement.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, après l'intégration des points d'attention et l'intégration de mesures d'évitement et de réduction des impacts potentiellement négatifs dans les fiches actions, il n'y a plus d'incidences totalement négatives dans le plan climat.

Nom de l'action	Paysages et le Patrimoine bâti - après	Gestion des Ressources - après	Bien-être et santé des habitants - après
Anticiper le développement des réseaux énergétiques			
Travailler sur la sobriété et l'efficacité énergétique			
Rénover et construire durablement les bâtiments			
Communiquer sur les formations pour les artisans locaux aux nouveaux métiers liés à l'énergie pour la rénovation en lien avec la chambre des métiers et les organisations professionnelles (CAPEB/FFB)			
Développer la méthanisation sur le territoire			
Développer les énergies marines renouvelables			
Développer le solaire photovoltaïque sur le territoire			
Développer les autres sources d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur sur le territoire et sur les bâtiments publics ainsi que les filières biosourcées			
Etablir une feuille de route de réduction des émissions liées au numérique			
Expérimenter les potagers et proposer des jardins partagés			
Mettre en relation les producteurs et les consommateurs			
Développer le réemploi sur le territoire et la valorisation des ressources locales			
Mettre en place une politique d'achat durable au sein des collectivités			
Travailler avec les entreprises du territoire sur l'économie circulaire			
Accompagner le secteur du tourisme à l'éco-responsabilité			
Mettre en place des animations éco-responsables sur le territoire			
Mettre en œuvre l'aménagement durable des stations			
Mettre en œuvre le plan de prévention des déchets			
Développer le recyclage sur le territoire et la valorisation des ressources locales			
Animer les cœurs de bourg			
Communiquer sur les pratiques de sobriété énergétique de la mobilité			
Réduire la dépendance à la voiture individuelle thermique fossile			

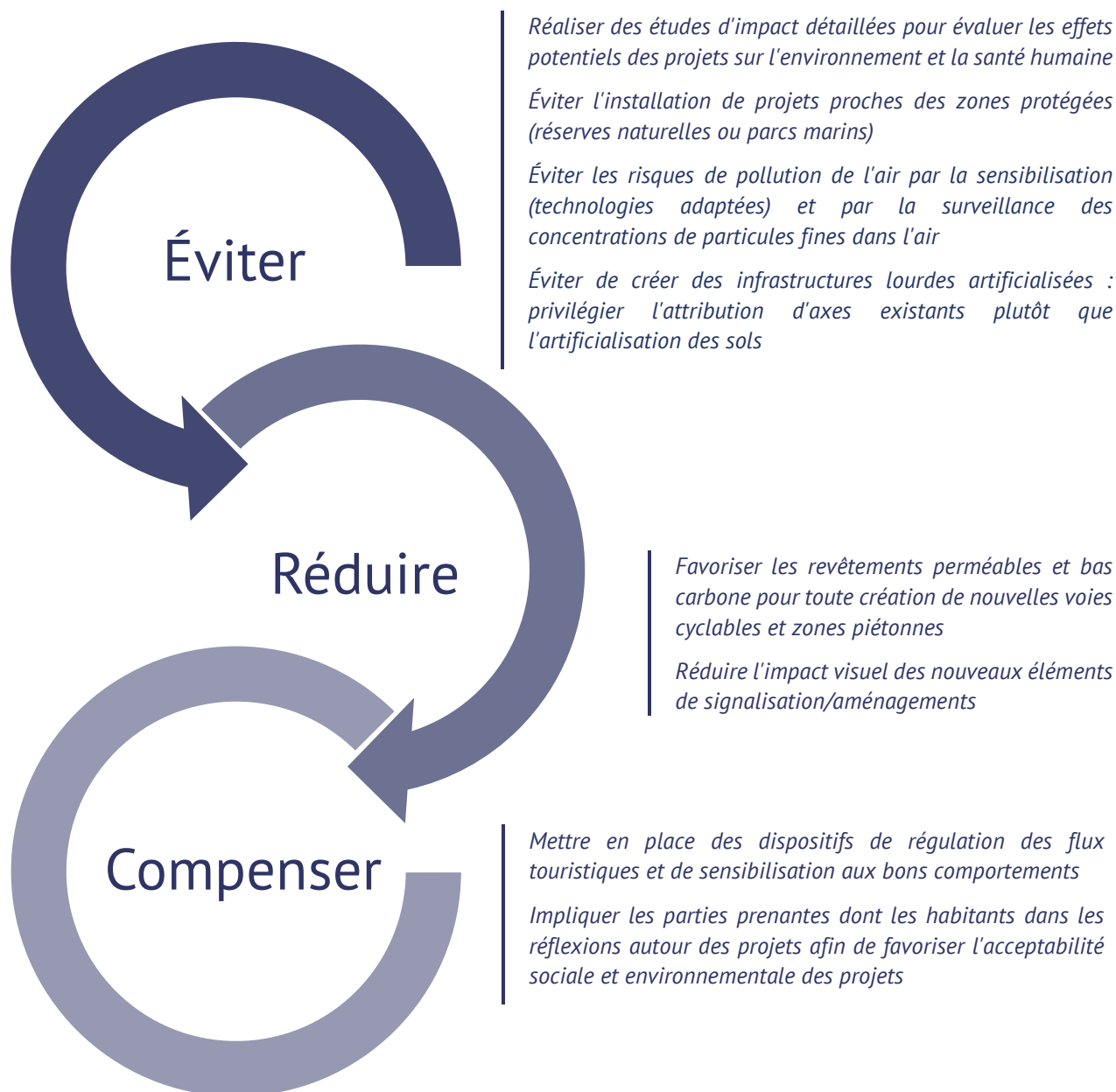
Nom de l'action	Paysages et le Patrimoine bâti - après	Gestion des Ressources - après	Bien-être et santé des habitants - après
Rendre les collectivités exemplaires en matière de mobilité interne			
Développer les nouvelles formes de mobilité partagée			
Promouvoir l'utilisation des bus/cars et améliorer la desserte par rail			
Elaborer un schéma directeur des modes actifs (vélo/marche) à l'échelle communale et intercommunale			
Intégrer le développement des mobilités douces et du transport fluvial dans les documents d'urbanisme			
Réduire les émissions liées au transport maritime de personnes (bac)			
Actualiser les plans de prévention des risques et adapter les dynamiques territoriales aux aléas			
Adapter le territoire pour préserver la ressource en eau			
Réduire la consommation d'eau douce sur le territoire			
Accompagner les agriculteurs, les viticulteurs et les éleveurs et les former aux nouvelles pratiques			
Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)			
Travailler sur les enjeux du stockage carbone			
Protéger les zones humides et protéger et recréer des trames vertes et bleues			
Mieux prendre en compte le retrait-gonflement d'argile dans les constructions			
S'adapter à la vulnérabilité des massifs forestiers et prévenir le risque de feux de forêt			
Lutter contre les espèces nuisibles et invasives			
Mettre en place une organisation interne pour la gouvernance du PCAET			
Assurer la cohérence entre le PCAET et les documents de planification d'urbanisme			
Impliquer les acteurs du territoire via l'échange de retours d'expériences			
Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation			

5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 033-200070720-20260730-D30072026117-DE

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponses aux impacts estimés de ce Plan Climat.



6. Quel dispositif de suivi ?

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs sont à mettre à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous **les 3 ans**.



Biodiversité

Nom de l'action du PCAET	Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
Action n° 1.3.3. Développer le solaire photovoltaïque sur le territoire	En phase exploitation de l'installation photovoltaïque, existe-t-il un suivi des espèces fréquentant le site ? (Oui/Non) - Assurer un suivi de la biodiversité des sites



Carbone et changement climatique

Action n° 3.1.2. Réduire la dépendance à la voiture individuelle thermique fossile	Part des aménagements réalisés sur sol perméable ou désimperméabilisé (%) Émissions de gaz à effet de serre liées aux transports (kt CO ₂ e)
Action n°1.3.4. Développer les autres sources d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur sur le territoire et sur les bâtiments publics ainsi que les filières biosourcées	Proportion de consommation de bois local pour l'énergie (%) Estimation de la séquestration carbone de la biomasse sur le territoire (kt CO ₂ e)



Énergies renouvelables

Action n°1.3.1. Développer la méthanisation sur le territoire	Relevé des préconisations de réduction et d'évitement mises en application sur chaque projet de méthanisation (Oui/Non)
Action n°1.3.2. Développer les énergies marines renouvelables	Nombre de plans d'aménagement mis à jour pour intégrer les énergies marines renouvelables Taux d'occupation des zones marines par les installations d'énergies renouvelables (%)